

Ecole Aimé Souché
1, Rue du Dr Schweitzer
79 800 PAMPROUX
05 49 76 30 63
ce.0790098C@ac-poitiers.fr
Site RPI :



<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/rpi-val-de-pamproux/>

La rentrée à l'école Aimé Souché de Pamproux

Le RPI

L'école élémentaire de Pamproux fait partie du RPID Bougon-Salles-Pamproux :

3 écoles élémentaires :

- l'école Aimé Souché : Hélène COUE, directrice
- l'école de Salles : Clément IZAMBARD, directeur
- l'école de Bougon : Guillaume JUBIEN, directeur

2 écoles maternelles :

- L'école maternelle de Pamproux "Les Pamprenelles" : Joséphine RENAUD, directrice
- L'Ecole maternelle de Soudan : Emmanuel SABOURIN, directeur

L'équipe enseignante de l'école - les AESH - le RASED - les personnels du SIVU

◆ L'équipe enseignante

- **Mme CHATELLIER Sophie** : enseignante des CP
- **Mme RAVENEAU Aurélie** : enseignante des CP-CE1 (actuellement en arrêt) et remplacée par :
- **Mme GACHET Clémence** : enseignante remplaçante rattachée à l'école
- **Mme BRUNET Séverine** : enseignante supplémentaire pour le cycle 2
(à mi-temps avec l'école de La Mothe St Héray)
- **Mme SOLTY Marie Hélène** : enseignante des CE2-CM1
- **Mme COUE Hélène** : enseignante des CM1-CM2 et directrice
- **Mme BEAUMONT Lydie** : enseignante des CM1-CM2 tous les jeudis (décharge de direction)

◆ Les personnels AESH

- **Mme THIOT Véronique** : accompagne 1 élève en CE1, 1 élève en CE2 et 1 en CM2
- **Mme PREVOTEL Cécile** : accompagne 1 élève de CP (9h). Elle effectue les heures complémentaires à l'école de Bougon.

◆ L'équipe du RASED

- **Mme LALEUF Carole** : maîtresse E (aide pédagogique auprès des élèves en difficultés en français et mathématiques)
- **M BICHON Frédéric** : psychologue scolaire.

◆ Le personnel du SIVU (voir plaquette du SIVU) :

Les agents encadrent la cantine, les trajets à pied école-cantine, la garderie et le car.

- **Mme GRANGEON Cynthia** : Confection des repas des primaires et des maternelles de Pamproux et de la maternelle de Soudan
- **Mme LORIOUX Myriam** : Aide cuisinière, accompagnatrice car et service garderie
- **Mme GIRAULT Elodie** : Service cantine des primaires, accompagnatrice car
- **Mme BEAUMONT Fabiola** : Service garderie et service cantine
- **Mme JACQUOT Séverine** : accompagnatrice car et aide cantine maternelle
- **Mme CHARRON Sandrine** : accompagnatrice car
- **Mme LAURENT Béatrice**, accompagnatrice car et garderie de Pamproux

Organisation du temps scolaire

- ◆ L'école poursuit le rythme des 4 jours.

- ◆ Horaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : **8h45 - 12h00 et 13h40 - 16h25**

8h35 et 13h30 : temps d'accueil par les enseignants

→ Avant et après ces horaires, les élèves sont sous la responsabilité du SIVU ou du SITS.

Les absences

- ◆ **Toute absence doit être justifiée.**

- Prévenir l'école par téléphone (laisser un message sur le répondeur si besoin) OU par mail à l'adresse suivante ce.0790098C@ac-poitiers.fr

- Merci de préciser le motif de l'absence : raisons personnelles ; maladie ; rdv médical ; suivi de l'enfant...

- ◆ **Absences injustifiées** : A partir de 4 demi-journées d'absence - Mme Coué prend contact avec la famille.

- ◆ **Voyage à l'étranger** : pour tout séjour à l'étranger sur le temps scolaire, merci d'informer l'enseignante de la classe et Mme Coué par écrit. Indiquer le nom de l'enfant, le lieu et les dates du séjour ainsi que le motif afin d'en informer le DASEN (Directeur Académique des Services de L'Education Nationale). M le DASEN est responsable de tous les enfants sur le temps scolaire.

La garderie - la cantine

- ◆ Si vous avez des questions, il faut s'adresser au SIVU (plaquette) :

- Voici le nom des présidentes :

Christine Heintz, Présidente ; Laure Auzannet, *1^{ère} Vice-Présidente* ; Marie Fleck, *2^{ème} Vice-Présidente* ; Marie-Camille Arqué, *3^{ème} Vice-Présidente*

- Mme Perreau Céline assure le secrétariat tous les matins, à Soudan (cantine - inscriptions - garderie...)

- ◆ Les menus sont consultables sur le site du RPI, rubrique "Ecole de Pamproux", "Menus 2020-2021"

- ◆ **Garderies gérées par le SIVU**

A l'école élémentaire :

Matin : 7h – 8h35

Après-midi : 16h25 – 18h45

Salles : 7h30 – 8h35 puis 16h15 - 18h30

Soudan : 7h30 – 8h35 puis 16h15 - 18h30

Les classes

Effectif total RPI élémentaire = 145 élèves

Niveaux	Effectifs	Enseignantes
CP	21	Mme Chatellier et Mme Brunet
CP-CE1	23 = 6 CP + 17 CE1	Mme Raveneau (titulaire en arrêt) Mme Gachet et Mme Brunet
CE2-CM1	25 = 20 CE2 + 5 CM1	Mme Solty
CM1-CM2	26 = 9 CM1 + 17 CM2	Mme Coué et Mme Beaumont
95 élèves		

Bougon	Effectif	Enseignant
CE1-CE2	25 = 10 CE1 + 15 CE2	M Jubien

Salles	Effectif	Enseignant
CM1	25	M Izambard

Organisation des temps de récréation

Pour le plaisir de tous et pour respecter le protocole sanitaire, il y a deux récréations différentes et 2 lieux si le beau temps le permet (devant l'école, espace vert + la cour de récréation)

- Matinée

10h15-10h30 : CP + CP-CE1

10h30-10h45 : CE2-CM1 + CM1-CM2

- Pause méridienne : 2 classes + 2 classes ; 2 lieux différents

- Après-midi

14h45-15h00 : CP + CP-CE1

15h00-15h15 : CE2-CM1 + CM1-CM2

Espaces de la cour

- préau : tennis de table + marelle et coin calme

- espace pour le ballon + tennis

- circuit trottinettes

PAS DE JEUX PERSONNELS A L'ECOLE (protocole)

Projets et actions

Etant donné la crise sanitaire et l'arrêt de nombreux projets au dernier trimestre de l'année 2019-2020, l'équipe enseignante a décidé de reconduire les projets ou actions inachevés ou annulés.

Volet 1 : Construire des apprentissages durables.

Maîtriser les fondamentaux :

- le langage écrit au cycle 2 et au cycle 3

- le langage oral au cycle 2 et au cycle 3 (raconter des souvenirs, présenter un travail de recherche, une production d'arts, préparer et présenter des exposés, enrichir son lexique)

- enrichir le lexique des élèves

Volet 2 : Accompagner l'élève

- Privilégier les projets et actions croisant plusieurs parcours éducatifs et favorisant l'interdisciplinarité.

- Construire son Parcours d'Éducation Artistique et Culturel

- Responsabiliser les élèves et valoriser leur engagement dans les projets portés par l'école

Volet 3 : Ouvrir l'école

Mieux accueillir – Mieux communiquer – Renforcer les interactions avec les partenaires

- Découvrir un autre milieu de vie : « Le milieu urbain – la ville »
- Mise en place de conseils de délégués avec l'intervention de François Syrex (OCCE)
- Impliquer les élèves dans la vie de l'école
- Renforcer la liaison entre les écoles – le collège
- Ateliers de parents (en fonction du protocole sanitaire)

Les Projets au fil de l'année

Le thème de l'année passé est reconduit : « Le milieu urbain – la ville : qu'est-ce que c'est ? ».

Quand ?	Projets réalisables	Actions reportées OU en attente de réponses (sous réserve des conditions sanitaires)
Toute l'année	USEP : emprunt de matériel pour toutes les classes	Rencontres USEP pour toutes les classes ; par binôme ou non
Toute l'année	Bibliothèque : emprunt de livres	
1 fois par période		Ateliers de parents
Dans l'année	Cinéma : faire découvrir 2 ou 3 films sur le thème de l'année (en salle ou bien dans la classe)	- Projet de lecture inter-cycles et inter-écoles : chaque classe va préparer des albums pour les lire aux élèves de maternelle
septembre	Séances de natation du 4 septembre au 25 septembre 2 créneaux par semaine et par classe	Journée nationale du sport scolaire (25 septembre) = reportée à une date ultérieure
octobre	Intervention de François Sireyx pour un climat scolaire serein - mise en place de conseil d'élèves - communication non violente	Festival des vendanges visite des expositions
décembre		6 décembre : Livres en d'lire rencontre avec un auteur ou illustrateur Fête de Noël ? (en collaboration avec l'APE)
Janvier - Juin	- Projet artistique : réaliser 3 ou 4 fresques sur le mur de l'école, sous le préau, avec le graffeur niortais El Greengo	- Projet d'expression corporelle/danse urbaine : découverte du HIP HOP avec la Compagnie EGO (Niort) + valorisation à la fête d'école <i>1 séance par semaine par classe</i>
mai-juin	Séances de natation 1 ou 2 créneau(x)	
juin		19 juin 2021 : Fête de l'école Hip hop avec la compagnie EGO
Dans l'année		Sortie pédagogique en ville... Niort ? Poitiers ? La Rochelle ? ...
Dans l'année	Visite découverte de la médiathèque Aqualibris St Maixent	

Site du RPI

Pendant le confinement, le site du RPI a servi de lien entre certains enseignants et les familles. Le travail pour l'école à la maison y a été déposé pour certains niveaux afin que les familles puissent s'y retrouver.

L'équipe enseignante continuera de l'enrichir régulièrement.

En cas de classe isolée comme lors de ce début d'année, du travail à faire à la maison pourra y être déposé. *N'hésitez pas à le visiter...*

Vous y retrouverez des informations, des documents administratifs concernant l'école et vous pourrez y lire des articles pour chaque classe :

- les comptes-rendus des conseils d'école ; le règlement intérieur ; les conditions sanitaires
- les menus
- des photos et des articles sur les différentes actions menées....

Si un article important est publié, un mail vous sera envoyé avec le lien.

Coopérative scolaire : OCCE

◆ Elle sert à **financer les projets de l'année** :

- Achats de matériels pour la fête de Noël, les ateliers de parents
- Abonnements
- Assurance de l'école
- Financement transports et sorties pédagogiques
- Projets particuliers
- Achats de matériels pédagogiques
- goûters

- 15€ par élève dans la mesure du possible (voir fiche explicative collée dans le cahier)

◆ *Les actions de vente en cours d'année (en fonction des actions menées par l'APE) :*

- jeu des pommes : distribution le mardi 13 octobre
- jeudi 8 octobre : le photographe scolaire (en attente de précision) : pas de photos de fratries possible cette année en raison du plan vigipirate et du contexte sanitaire
- vente de fleurs (printemps) : à confirmer
- vente de saucissons et de terrines (mai -juin) : à confirmer

Protocole sanitaire

- ◆ Guide des parents : sur le site de l'école, vous retrouverez le guide des parents proposé par le Ministère de l'Education Nationale.
- ◆ Le port du masque est obligatoire aux abords de l'école

◆ **Entrée / Accueil du matin**

L'accueil s'effectue toujours par l'entrée principale : portillon vert.

Pas de temps de récréation, entre 8h35 et 8h45. L'enfant va s'installer, dans la classe, après le lavage des mains. ***L'accès de l'école est interdit aux parents.***

- Enfant(s) venant seul(s) ou accompagné(s) par leur parent :

L'enfant peut descendre seul.

- Prise en charge des enfants venant de la garderie :

A 8h35, les enseignantes prennent en charge les élèves de la garderie, après le lavage de mains.

- Enfant arrivant par le car :

Descente des élèves à la grille blanche et prise en charge par le personnel SIVU.

- Prise en charge des élèves de Bougon et de Salles puis des élèves de l'école, par le personnel du SIVU.

◆ Sortie à 16h25

- Départ par le portillon vert.
- Les enfants prenant le car ou allant à la garderie sont pris en charge à 16h25 par les agents du SIVU.
- **Les enfants arrivant par le car, de Bougon ou de Salles seront pris en charge à la grille blanche par les familles, en respectant les mesures de distanciation sociale et le port du masque.**

Mesures barrière

Pour protéger vos enfants, vous protéger et protéger tous les personnels de l'école, tout le monde doit respecter les mesures sanitaires. Ces mesures portent sur tous les temps de prise en charge de l'enfant : temps scolaire et périscolaire, accueil à l'école, garderie, classe, récréation, restauration....

1 - Avant l'arrivée à l'école

Vous avez en tant que parents, un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures de protection. Il vous est demandé :

- *de surveiller d'éventuels symptômes avant qu'il ne parte à l'école (la température inférieure à 38°)*
- *la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné*

2 - Le maintien de la distanciation sociale

Dans les couloirs de l'école, nous allons inviter les élèves à ne pas se toucher et à maintenir une certaine distance mais il n'y a plus de signalétique.

Un sens de circulation est mis en place pour limiter les croisements.

3 - Les gestes barrières

L'école dispose d'un thermomètre frontal, de gel hydroalcoolique, de gants, de masques chirurgicaux pour l'équipe enseignante et pour tout enfant susceptible de déclarer des symptômes.

➤ Le lavage des mains

Pour le lavage des mains, les élèves auront à leur disposition du savon et des essuie-mains en papier jetable. Chaque enseignant aura également dans sa classe un flacon de gel hydroalcoolique si besoin, les enfants ne doivent pas apporter le leur.

N'hésitez pas à expliquer les étapes pour bien se laver les mains à votre enfant.

Le lavage des mains sera réalisé plusieurs fois par jour : à l'arrivée à l'école ; avant et après chaque récréation ; avant et après chaque repas ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de rentrer chez soi.

➤ Port du masque

- Le port du masque est obligatoire, dans tous les espaces clos (école, garderie, cantine) pour tous les personnels en présence d'élèves et pour les parents.

- Pour les élèves de l'école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

Des masques seront à disposition pour équiper les enfants en cas de symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

Si vous souhaitez que votre enfant en porte un, c'est tout à fait possible. Votre enfant doit être autonome. Merci de prévoir au moins 2 masques par jour et une pochette pour les ranger.

Si votre enfant tousse, nous lui en fournirons un.

La ventilation, le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection seront réalisés tous les jours dans les espaces utilisés, le soir.

Les locaux seront aérés plusieurs fois par jour.

Chaque classe a du produit désinfectant et une lavette pour pouvoir nettoyer les tables, les points sensibles (poignées de porte, interrupteurs...) en cas de besoin.

Protocole en cas de symptôme

- L'enfant sera isolé
 - Un masque lui sera fourni.
 - La température sera vérifiée à l'aide d'un thermomètre sans contact.
 - Les parents seront appelés afin de venir chercher leur enfant en respectant les gestes barrières.
- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

Sécurité : plan vigipirate

- Nous sommes toujours en plan Vigipirate Niveau 2 Sécurité Renforcée
- L'école doit rester fermée à clé.
- Contrôle visuel des personnes entrant dans l'école.
- Si vous avez besoin de venir chercher vos enfants : sonner au portillon vert et une enseignante viendra vous ouvrir. Merci pour votre patience car il y a classe...

Election des parents d'élèves

- ◆ Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.
- ◆ Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.
- ◆ Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.
- ◆ Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

Organisation des élections de parents d'élèves

- ◆ Modalités d'organisation du bureau de vote :
« A la fin de l'année scolaire ou au début de l'année scolaire suivante, le conseil d'école désigne en son sein les membres d'une commission composée du directeur d'école, d'un enseignant, de deux parents d'élèves élus, d'un délégué départemental de l'Éducation nationale ainsi que, éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale. Cette commission, constituée en bureau des élections, est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections ».
- ◆ Lundi 28 septembre (délai de rigueur) : Dépôt des listes de candidatures et affichage des listes 10 jours avant le scrutin auprès de la directrice
- ◆ Il peut y avoir plusieurs listes. Listes de 4 parents titulaires et 4 suppléants maximum à établir.
L'Ordre des noms est très important.
- ◆ Chaque parent est électeur et a une voix.
- ◆ Vendredi 2 octobre : Remise du matériel de vote aux familles.
- ◆ Vendredi 9 octobre jusqu'à 12h : Vote par correspondance
- ◆ Lundi 12 octobre : Les résultats de ces élections vous seront transmis dans le cahier de correspondance.

Le conseil d'école

- ◆ Les parents élus au élections seront conviés au conseil d'école. Ils y siègent pour voter et sont les porte-paroles des parents de l'école.
- ◆ Les conseils d'école débiteront à 18h.
- ◆ Le premier conseil d'école aura lieu le **jeudi 5 novembre à 18h à Salles.**
- ◆ Les dates proposées pour les deux conseils suivants sont :
Pour le deuxième conseil : le **mardi 2 février à l'école élémentaire de Pamproux. (sans la maternelle)**
Pour le troisième conseil : le **mardi 22 juin à Bougon**

L'APE

Un grand merci à l'APE qui soutient les projets enseignants.

Le confinement n'a pas permis à toutes les manifestations d'avoir lieu.

Nous espérons que vous serez nombreux à soutenir l'association qui se dévoue tous les ans pour mettre en place des actions au profit des enfants.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe dynamique.

Divers

Les anniversaires à l'école

Pour les anniversaires, si votre enfant souhaite emmener un goûter à partager à l'école, merci d'en informer l'enseignante et de prévoir un gâteau industriel (en raison du contexte sanitaire) au format individuel ou non, et/ou des bonbons emballés.
L'équipe est très gourmande...

L'équipe...démasquée !



Mme Coué



Mme Beaumont



Mme Solty



Mme Thiot



Mme Brunet



Mme Gachet



Mme Chatellier



Mme Raveneau



Mme Prévotel